

## Mustafa Kemal Atatürk et la politique extérieure de la Turquie républicaine

*Jacques Thobie*

La politique extérieure de la Turquie républicaine repose sur quelques principes clairs, dont certains furent émis très tôt, dès avant le départ de Mustafa Kemal pour Samsun en 1919. Relatant, dans son grand discours de 1927, les discussions qu'il eut alors avec quelques amis sur l'avenir de la Turquie, il déclare : « Il n'y avait qu'une seule résolution à prendre, celle de créer un nouvel Etat turc, basé sur la souveraineté nationale, et jouissant d'une indépendance sans réserve ni restriction aucune »<sup>1</sup>. Le Pacte National de janvier 1920, qui reprend ces revendications de base et précise les frontières de la future Turquie, précise dans son préambule : « Les principes énoncés dans le Pacte National établissent la limite des sacrifices qu'il serait possible de consentir pour obtenir une paix juste et durable »<sup>2</sup>. Ces principes ont une contrepartie, l'abandon des idéologies pan-islamistes et pan-touranistes et des politiques agressives qu'elles impliquent. Mais aucune négociation n'est envisageable qui mettrait en cause la souveraineté<sup>3</sup> et l'indépendance nationales. A cet égard, le traité de Lausanne (du 23 juillet 1923) donne satisfaction aux kémalistes à trois exceptions près : Mossoul, le sandjak d'Alexandrette (Iskenderun), et le statut des Détroits.

Mais une deuxième série de principes vient en quelque sorte tempérer la mise en pratique des premiers : la Turquie a besoin de la paix. Sortant de onze ans de guerres, le pays doit naturellement consacrer toutes ses énergies à mettre en place les conditions de son développement économique et de la consolidation de la République. Mustafa Kemal en est profondément convaincu, et il

revient constamment sur le thème de la paix nécessaire. On connaît le lapidaire : « Paix dans le pays, paix dans le monde »<sup>4</sup> qui souligne le réalisme kémaliste en matière de politique extérieure, celle-ci devant être proportionnée à la capacité émanant de l'organisation interne de l'Etat : « La politique extérieure est en étroite relation avec la structure interne de la société. Car la politique extérieure qui ne prend pas appui sur la structure interne est vouée à l'échec. Plus la structure interne d'une société est solide, plus sa politique extérieure est ferme et puissante »<sup>5</sup>. En tout état de cause, la sécurité de l'Etat passe par l'établissement et le maintien de la paix : « Notre politique étrangère, franche et loyale, est fondée en premier lieu sur l'idée de la paix. Chercher à résoudre un problème international par des moyens pacifiques est une voie conforme à nos intérêts et à notre mentalité »<sup>6</sup> déclare Mustafa Kemal en 1929. Il découle de ces principes que la Turquie s'engage, sur le plan international, à ne jamais employer la force pour faire aboutir une revendication et adhère, en août 1928, au pacte Briand-Kellog<sup>7</sup> ; Mustafa Kemal nourrit par ailleurs de grands espoirs dans la Société des Nations où la Turquie est admise en 1932 ; il s'inscrit comme un défenseur convaincu de la sécurité collective.

Ajoutons l'implication directe du président de la République dans la définition et la mise en forme de la politique extérieure de la Turquie. Tant sur le plan tactique qu'au niveau stratégique, Mustafa Kemal imprime sa marque dans tous les problèmes importants de la politique étrangère du pays. Il est vrai que la mise en place de la nouvelle diplomatie

républicaine pose à la fois des questions de mentalité et de choix des hommes. Mustafa Kemal a dû tirer les leçons de sa déconvenue vis-à-vis de Bekir Sami bey, lors des premières négociations avec la France en mars 1921<sup>8</sup> ; certes, il sait qu'il peut s'appuyer sur son fidèle compagnon des premières heures, Ismet paşa, le vainqueur d'Inönü et le négociateur de Lausanne ; sans doute s'est peu à peu dégagé une élite républicaine au ministère des Affaires étrangères, à l'administration centrale et dans les principaux postes diplomatiques, mais le président reste celui qui impulse incessamment le cours de la politique extérieure du pays. Nous en verrons maintenant quelques exemples.

Le premier souci de la jeune diplomatie républicaine fut de créer une aire régionale de paix en signant des traités bilatéraux d'amitié et d'arbitrage avec les pays de son environnement immédiat, complétés souvent par des accords économiques. C'est ainsi que, dans le prolongement et l'esprit des accords signés pendant la guerre de libération, les relations entre la Turquie et l'URSS sont l'objet de plusieurs ententes soulignant la convergence de vues sur les grandes questions internationales ; en 1925, un traité de non-agression et de neutralité est signé entre Ankara et Moscou, chaque partie s'engageant à ne pas entrer dans quelque alliance dirigée contre l'autre et à régler les différends par la négociation ; ces accords sont réaffirmés et précisés en 1929 et 1935. Un premier traité de commerce est signé en mars 1927. Toutefois, des nuages ne seront pas absents, Mustafa Kemal ayant dès 1921 clairement annoncé la couleur : « Nous avons conclu [en mars] un accord d'amitié avec les Bolchéviques. L'une des principales dispositions de cet accord stipule que les Russes ne feront pas de propagande et ne se laisseront pas aller à la provocation dans notre pays. Car il y a des différences fondamentales entre la structure des Soviets et la nôtre »<sup>9</sup> ; souci donc de non-ingérence extérieure, mais aussi de ne rien faire qui puisse détériorer de manière sensible et durable les relations cordiales avec le grand voisin du nord.

Des traités d'amitié sont signés avec l'Albanie en 1923, avec la Bulgarie en 1924,

suivis par un traité de paix et d'amitié avec la Yougoslavie en 1925, et d'un traité de neutralité avec l'Italie en mai 1928. Mais l'un des succès les plus brillants de la diplomatie kémaliste est bien la réconciliation gréco-turque. Les dernières modalités de l'échange des populations ayant été réglées en 1926, Vénizélos, à l'invitation de Mustafa Kemal, se rend à Ankara en octobre 1930, et leurs entretiens dans la capitale et à Istanbul débouchent sur la signature d'un traité de neutralité et d'arbitrage, d'un protocole de parité navale et d'une convention commerciale. Un accord de garantie des frontières et de consultation mutuelle suivra en décembre 1933.

A l'est, la politique de modernisation de leurs pays engagée, en Iran par Réza Khan, en Afghanistan par Amanullah, qui se réclament tous les deux du modèle kémaliste, facilite la signature d'un traité de sécurité et d'amitié entre Ankara et Téhéran en avril 1926, et d'un traité d'amitié et de coopération avec Kaboul en mai 1928. Quant aux relations de la Turquie avec l'Irak, mandat britannique, et avec la Syrie, mandat français, elles s'inscrivent nécessairement dans le cadre turco-anglais et turco-français.

Les relations anglo-turques sont dominées, dans un premier temps, par la question de Mossoul. Cette région, qu'on sait riche en pétrole et qui comporte une importante population kurde, a été occupée par les troupes britanniques en 1918. Les Anglais décident que Mossoul doit revenir à l'Irak, alors que le Pacte National considère qu'il s'agit d'une région turque. A Lausanne on décide d'un commun accord de s'en remettre à l'arbitrage de la S.D.N. Comme on pouvait s'y attendre, la S.D.N. attribue, en décembre 1925, Mossoul à l'Irak. Etant donné les rapports de force et les immenses inconvénients d'un conflit armé dans cette région, Ankara accepte le verdict genevois et signe le traité de Mossoul, le 31 mai 1926. En accord avec l'Angleterre, un traité d'amitié est signé avec l'Irak en juin 1926. Les relations turco-anglaises se s'améliorèrent ensuite que lentement.

En dépit du traité d'octobre 1921, les relations turco-françaises connurent maints épisodes orageux. En effet, il ne fut pas

toujours facile de gérer la liquidation d'intérêts financiers, économiques et culturels considérables. Sans doute, du côté turc, dans le cadre des principes évoqués plus haut, est-on disposé à éviter toute mesure de spoliation, mais les moyens sont limités. A Paris, on est bien décidé à apporter tout le soutien nécessaire aux négociateurs français, mais en évitant soigneusement d'aller à la rupture. C'est ainsi qu'après de longues et difficiles discussions, un accord sur la dette ottomane est signé en 1928, remplacé en 1933 par l'émission d'un emprunt 7,5% dette turque, complété en 1936 par un accord sur des remboursements en nature. Quant aux écoles françaises, devenues moins nombreuses, elles durent fonctionner conformément au règlement turc<sup>10</sup>.

C'est donc dans un contexte difficile que se situent les relations franco-turques relatives à la frontière syrienne. Une convention turco-française d'amitié et de bon voisinage, relative aux relations de la Turquie avec la Syrie et le Liban, est signée à Ankara le 26 mai 1926. Il y est rappelé le statut particulier du sandjak d'Alexandrette, inscrit dans le traité de 1921, et annoncé la mise en place de la commission mixte d'abornement de la frontière turco-syrienne, qui terminera ses travaux en 1930<sup>11</sup>. Enfin, un traité plus général d'amitié, de conciliation et d'arbitrage est paraphé à Paris en février 1930 ; il ne sera ratifié par la France qu'en 1933.

Le traité de Lausanne, en abolissant les Capitulations, met en quelque sorte l'Allemagne sur un pied d'égalité avec les autres puissances en Turquie<sup>12</sup>. Très tôt, la nouvelle Turquie, jalouse de son indépendance, renoue avec la nouvelle Allemagne, dominée et donc rassurante. En mars 1924, est signé un traité d'amitié, qui préside à la reprise des relations diplomatiques entre les deux pays et prévoit le retour des anciens biens allemands tombés aux mains des alliés. Ce traité sera complété, en juillet 1925, par une convention d'établissement et, en mai 1929, par un traité d'arbitrage et de conciliation. Très vite, la complémentarité économique est célébrée : une Allemagne qui peut fournir des produits fabriqués mais aussi des biens d'équipement nécessaires aux

objectifs d'industrialisation d'Ankara, contre les matières premières agricoles et industrielles dont dispose la Turquie : sont signés, au début de 1927, un traité de commerce et, en mai 1930, une convention de commerce qui servira de base aux échanges économiques dans les années trente ; dès 1933, l'Allemagne pèse pour 20% dans les exportations et 25% dans les importations de la Turquie.

Dès la Conférence de Lausanne, Ismet paşa annonça « le désir de la Turquie d'établir des relations amicales avec le Japon ». Ainsi fut immédiatement décidée, d'un commun accord, l'ouverture de relations diplomatiques et l'on signa une convention commerciale. En novembre 1925, des ministres plénipotentiaires furent échangés, le diplomate japonais étant envoyé à... Istanbul. Cela jeta un froid, mais ce « faux pas » sera oublié grâce à la création de la Société d'amitié Turquie-Japon et à l'élévation des légations au statut d'ambassades en 1929. Le commerce turco-japonais est multiplié par cinq entre 1923 et 1929. Un traité de commerce et de navigation est paraphé en octobre 1930, et le clou des amicales relations turco-japonaises sera la rencontre à Ankara, en janvier 1931, entre le prince Takamatsu, frère de l'empereur Hirohito, et Mustafa Kemal<sup>13</sup>.

En février 1927, un échange de notes et d'ambassadeurs marque l'ouverture de relations diplomatiques entre la Turquie et les Etats-Unis.

La crise économique de 1929, l'arrivée de Hitler au pouvoir, le protectorat italien sur l'Albanie, la guerre d'Ethiopie, le rapprochement entre l'Italie fasciste et l'Allemagne nazie, créent en Europe une tension croissante qui a naturellement des conséquences sur la politique extérieure de la Turquie. Les craintes majeures pour Ankara viennent de Rome et de sa politique agressive dans les Balkans et en Méditerranée. Au moment où la Turquie met en route ses plans de développement industriel dans le cadre de l'étatisme économique, Mustafa Kemal proclame que l'occident représente le modèle pour la modernisation de la Turquie. Mais les impératifs de sécurité conduisent Ankara à piloter deux ententes régionales plurilatérales : à l'ouest, le pacte balkanique ; à l'est, le pacte de Saadabad.

Après la réconciliation gréco-turque de 1930, marquée par la visite de Vénizélos à Ankara, les entretiens Atatürk-Vénizélos à Istanbul et à Ankara et la signature d'un traité de neutralité et d'arbitrage, des conférences interparlementaires balkaniques ont préparé des rapprochements significatifs qui mèneront au pacte balkanique. Il est intéressant de noter, à cet égard, le message adressé par Mustafa Kemal lors de la deuxième conférence balkanique tenue à Ankara en 1931. Après avoir rappelé que les Etats balkaniques, y compris la Turquie, sont nés du démembrement et de la disparition de l'Empire ottoman, le Gazi poursuit : « Par conséquent, les nations balkaniques ont une histoire commune séculaire. Si, dans cette histoire, il y a des souvenirs douloureux, tous les Etats balkaniques ont leur part. Mais la part des Turcs n'est pas moins douloureuse. C'est pourquoi, vous élevant au-dessus de sentiments et des calculs compliqués du passé, vous allez établir les bases d'une fraternité profonde et ouvrir des horizons de vaste union »<sup>14</sup>. **Enfin le pacte balkanique, signé le 5 février 1934, ne regroupa que quatre pays, la Turquie, la Grèce, la Roumanie et la Yougoslavie. Cet accord comporte une garantie mutuelle des frontières, mais une série de déclarations dérogoires (pour la Grèce, pas de conflit avec l'Italie, pour la Turquie, pas de conflit avec l'URSS) en diminue la portée : le pacte est donc valable tant qu'il ne concerne aucune grande puissance et couvre uniquement contre les révisionnismes hongrois et bulgares. Pourtant, un rapprochement entre la Turquie et la Grèce s'affirme à partir de 1936, et aboutit à la signature d'un traité politique turco-grec en avril 1938.**

Le ministre turc des affaires étrangères, Tevfik Rüstü Aras (1934-1938), apporte à la politique de Mustafa Kemal tout le dynamisme souhaitable. Comme pour l'entente balkanique, il est l'artisan, avec l'aide de Téhéran, du pacte de sécurité régionale en Orient. Après le rapprochement entre l'Irak et l'Iran et la rencontre à Ankara, en juin 1934, entre Réza chah et Mustafa Kemal, les trois pays paraphent à Genève, en octobre 1935, le texte d'un traité de non-agression auquel se joint l'Afghanistan en novembre. La médiation d'Ankara qui

permet à l'Iran et à l'Irak de régler leurs différends frontaliers, et l'arrivée au pouvoir à Bagdad du colonel Bakr Sidqi, admirateur de la Turquie kémaliste<sup>15</sup>, favorisent la signature, au palais de Saadabad, le 8 juillet 1938, d'un traité de non-agression entre les quatre partenaires.

Situé résolument « dans le cadre de la S.D.N. », ce pacte veut « contribuer ainsi à la paix générale », mais curieusement il ne connaît pas d'ennemi extérieur. Par ailleurs, le souci de l'ordre intérieur anime les signataires qui s'engagent à prévenir la formation et l'action de « bandes armées ». Considéré par certains observateurs comme un traité d'assurance mutuelle contre le peuple kurde, le pacte de Saadabad témoigne aussi de l'entrée des signataires dans la grande politique internationale. Ce « bloc oriental » annonce l'émancipation de la région et avertit que l'Orient n'est plus « un gâteau à partager entre les grandes puissances »<sup>16</sup>. Les principes kémalistes y trouvent ici leur compte.

La montée des périls va permettre à la Turquie de recouvrer, par la négociation, la plénitude de son indépendance et de sa souveraineté, et fournir l'occasion à Mustafa Kemal, de mettre en pleine lumière ses qualités de stratège et de tacticien, au sens large des termes ; il s'agit de la révision à Montreux du statut des Détroits, et de l'annexion du Hatay.

Si les relations économiques et financières ne cessent de se développer avec le III<sup>e</sup> Reich<sup>17</sup>, Ankara proclame haut et fort que, sur le plan politique, il cherche les garanties de sa sécurité auprès de la Grande-Bretagne, seule puissance crédible à ses yeux en Europe occidentale, et aussi de la France. L'amitié turque est recherchée avec au moins autant de détermination par Londres et Paris, car la Turquie est un élément clé du dispositif allié en Europe orientale et balkanique ; mais Atatürk, qui espère un accord tripartite anglo-franco-turc (complété par un accord tripartite anglo-franco-russe) est bien décidé à ne pas s'engager sans contrepartie. Le scénario concernant la révision du statut des Détroits, mis en place à Lausanne, est un chef d'œuvre du genre<sup>18</sup>.

Démilitarisés, les Détroits disposaient de trois sortes de garanties : l'intervention de la S.D.N., l'action collective des signataires de la

convention, la promesse de désarmement général. L'échec du désarmement, la division des signataires au moment de la guerre d'Ethiopie, l'impuissance de la S.D.N. à imposer des sanctions à l'Italie, font ainsi disparaître successivement les garanties dont disposait la Turquie pour la défense des Détroits.

Cela commence d'abord comme un ballon d'essai lancé, en octobre 1933, par le représentant de la Turquie auprès de la conférence du désarmement, le Dr Tevfik Aras, actionné directement par le président de la République sans que, ni le ministre des Affaires étrangères, ni le premier ministre Ismet pacha, en soient prévenus : les ministres des Affaires étrangères de Grande-Bretagne et de France ont beau jeu de répondre qu'une conférence sur le désarmement n'est guère le lieu où parler de remilitarisation. Nullement découragé, le délégué turc récidive au Conseil de la S.D.N. en avril 1934, soulignant que le statut des Détroits « n'est pas satisfaisant ». Devant le refus de Londres et de Paris, Rüstü Aras ne baisse pas les bras. Il réitère sa demande auprès de l'ambassadeur britannique à Ankara en novembre 1934, puis en mars 1935, et enfin au conseil de la S.D.N., en avril 1935. Pendant ce temps, des bruits de bottes sont signalés en Thrace où d'importants contingents de troupes turques venues de l'est sont en train de prendre position: une nouvelle division, la 46<sup>ème</sup>, serait créée à Kirklareli, équipée des premiers tanks et voitures blindées soviétiques. L'ambassadeur de France craint que Londres et Paris ne soient placés devant le « fait accompli ». C'est là ignorer la méthode kémaliste.

En effet, en mai 1935, à Genève, le représentant de la Turquie s'abstient d'évoquer la question, voulant éviter qu'un amalgame soit fait avec l'Italie qui a décidé d'en découdre avec l'Ethiopie, action hautement condamnée à Ankara. Embarrassé, le gouvernement britannique interroge les chefs d'Etat-Major de la marine et des armées, qui arrivent à la conclusion unanime que « la remilitarisation des Détroits serait un excellent moyen de gagner l'amitié de la Turquie, sans qu'il soit nécessaire de rentrer dans une escalade de compromis croissants » : les politiques en concluent que la remilitarisation

des Détroits constitue la pièce maîtresse d'une politique d'apaisement.

Du reste, Ankara hausse le ton. Le ministre de l'intérieur, Sukru Kaya, proche compagnon d'Atatürk, déclare que « la Turquie n'hésitera pas à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'événement inattendu ». Devenu ministre des Affaires étrangères, T. Rüstü Aras repart à l'attaque en septembre 1935. La remilitarisation de la Rhénanie a, dans cette affaire, un important impact. La remilitarisation des Détroits est désormais « une question d'honneur et de dignité pour la nation ». Enfin un mémorandum envoyé à Londres, le 10 avril 1936, précise qu'Atatürk juge « vital » que la question soit réglée avant la fin du conflit italo-abyssin. Rüstü Aras explique à l'ambassadeur britannique à Ankara, qu'en quatre heures l'armée turque peut s'installer sur les Détroits. Il reste alors à Londres, en accord avec Paris, à lancer les invitations : l'Italie et l'Allemagne ayant refusé, la conférence de Montreux réunit l'Australie, le Royaume-Uni, la Bulgarie, la France, le Japon, la Roumanie, la Turquie, l'URSS et la Yougoslavie. La convention, qui ne donna lieu qu'à peu de discussions, est signée le 20 juillet 1936. La commission internationale des Détroits est supprimée et la Turquie est autorisée à les remilitariser. Les règles de passage donnent satisfaction à la Turquie.

C'est un grand succès pour Atatürk et pour la Turquie, qui acquiert sa pleine souveraineté sur une région particulièrement sensible du pays. C'est aussi une victoire pour la Grande-Bretagne, les Détroits pouvant être désormais fermés aux navires italiens<sup>19</sup>. Cela favorise le rapprochement entre les deux pays : Londres va apporter immédiatement son aide financière et technologique à la mise en place du complexe sidérurgique de Karabük, et signer, le 27 mai 1938, un accord par lequel la Grande-Bretagne ouvre à la Turquie un crédit commercial de 10 millions de £ et un second crédit de 6 millions de £ pour l'achat de matériel militaire anglais<sup>20</sup>. Cela sera couronné, sous la présidence d'Ismet İnönü, le 12 mai 1939, par la déclaration anglo-turque d'aide et d'assistance mutuelle, en attendant l'entente tripartite souhaitée par Ankara.

Ce retard est dû aux ultimes péripéties relatives à l'affaire du sandjak d'Alexandrette.

C'est la dernière revendication concernant les limites territoriales de la Turquie, sur la base du Pacte National. Je serai plus succinct sur cet important contentieux franco-turc, auquel j'ai autrefois consacré une étude<sup>21</sup>.

Le fonctionnement du statut particulier du sandjak, mis sur pied en 1921, dure pratiquement, sans graves anicroches, jusqu'en 1934-1935. Si Kemal Atatürk rouvre le dossier en octobre 1936, c'est que Montreux lui laisse maintenant les mains libres et qu'un fait nouveau vient d'intervenir qui servira de prétexte : le 9 septembre 1936, le traité franco-syrien accordant l'indépendance de la Syrie dans les trois ans, est paraphé à Paris<sup>22</sup>. Or, si les autorités turques s'accommodaient de l'administration française, elles déclarent n'avoir aucune confiance dans les Syriens. Donc le sandjak d'Alexandrette, « où les Turcs sont majoritaires » doit lui aussi « devenir indépendant ». Toutefois, conformément à une tactique éprouvée, le gouvernement turc propose des solutions intermédiaires, au demeurant assez floues : un condominium ou une confédération.

Cette revendication, qui masque à peine l'objectif de l'annexion, est un coup dur pour le sous-secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, L. Viénot, qui craint de voir ainsi capoter toute sa politique mandataire, impliquant l'entente avec les Syriens. Ne sachant trop à quel saint se vouer, il remet le dossier entre les mains du président du Conseil, Léon Blum. Celui-ci propose pour le sandjak un régime « spécial » qui serait comme une survivance du mandat après l'indépendance syrienne<sup>23</sup>. Tevfik Rüstü Aras refuse, et l'on décide d'un commun accord de s'en remettre, en janvier 1937, à la S.D.N.

En attendant la décision de l'instance genevoise, le gouvernement turc ne ménage pas sa peine : aux affirmations d'amitié se mêlent les menaces de quitter la S.D.N., de régler l'affaire directement sur le terrain avec mouvements de troupes à la clé, la multiplication des incidents dans le sandjak avec les Arabes et les Arméniens, ainsi qu'à la frontière de la Djezireh, l'affectation d'un rapprochement avec Rome. Toutefois, comme pour les Détroits, la priorité reste à la négociation. Pour Atatürk qui n'oublie pas

qu'il a assuré le commandement de la division « Yıldırım » dans cette région, à l'extrême fin de la Grande Guerre, le problème du Hatay s'accompagne d'une tonalité fortement sentimentale. Voici ce qu'il déclare au printemps 1937 : « Le Hatay est mon problème personnel. Tout à fait au début, j'avais expliqué clairement la situation à l'Ambassadeur de France. Dans l'état actuel du monde, il ne saurait être question qu'un tel problème aboutisse à un conflit armé avec la France. Mais j'ai même pris en considération cette éventualité et j'ai déjà pris ma décision. Si une telle éventualité – pratiquement improbable – apparaissait à l'horizon, je démissionnerais de la présidence de l'Etat, je quitterais même mon statut de parlementaire et, en tant que simple individu, avec les quelques amis qui me rejoindraient, j'irais au Hatay. Côte à côte avec ceux qui sont sur place, je continuerais la lutte »<sup>24</sup>.

On n'en est pas là. Au contraire, le « Compromis genevois » de mai 1937 a tout lieu de satisfaire, pour l'heure, les Turcs. Le sandjak, démilitarisé, aura son « indépendance » pour les affaires intérieures, une gestion commune des affaires douanières et monétaires, tandis que les affaires extérieures reviennent à la Syrie, dont la souveraineté est réaffirmée. Cependant les Syriens élèvent de vives protestations et assistent impuissants à l'affrontement, dans le sandjak, de deux nationalismes inégalement organisés, le turc bénéficiant d'un fort appui extérieur et de la bienveillance des autorités mandataires. On le voit bien lors de la mise en place des institutions du sandjak : la commission électorale constituée par la S.D.N. n'arrivant pas à trouver une majorité de Turcs (ceux-ci sont 40%) est dissoute et un accord franco-turc décide que, dans la future assemblée, les Turcs seront 22 sur 40 députés. Le 3 juillet, un accord d'Etat-Major organise l'occupation simultanée du sandjak par les troupes turques<sup>25</sup> et françaises. Le lendemain est signé le traité d'amitié franco-turc, mais Ankara refusera obstinément de le ratifier, car il comporte une clause de désintéressement territorial concernant le sandjak.

En cette année 1938, où se met en place le gouvernement du Hatay<sup>26</sup>, dans un

environnement international menaçant, et alors que les négociations anglo-turques vont bon train, la France désire hautement l'amitié de la Turquie. Or, le 2 novembre 1938, quelques jours avant la mort du président, Menemencöglu déclare à René Massigli : « La Turquie désire l'annexion du Hatay ». Il est clair désormais que, la France n'ayant rien à offrir à la Turquie sur les plans financier et militaire, le Hatay est, pour Ankara, le prix de l'amitié. Paris hésite à sauter le pas, ce qui fait dire à notre ambassadeur à Ankara, dès janvier 1939, que si « on attend encore il n'y aura plus rien à négocier ». Comme pour mieux souligner le dilemme parisien, c'est le même jour que sont signés, le 23 juin 1939, l'*Arrangement* portant cession du sandjak à la Turquie<sup>27</sup>, et la *Déclaration franco-turque* tant souhaitée<sup>28</sup>.

Même si Kemal Atatürk n'a pas vu le dernier épisode de cette affaire, il en est bien l'artisan. Ainsi la diplomatie kémaliste, reprise et prolongée par le nouveau président de la République, Ismet İnönü, est bien, Mossoul mis à part, une sans faute. La jeune république turque a su s'affirmer dans ce qu'on n'appelle plus le concert des nations, conforter sa souveraineté et son indépendance, être admise dans cette Société des Nations, en laquelle, au début, Mustafa Kemal avait mis, semble-t-il, beaucoup d'espoir. En 1924, il déclarait : « Nous souhaitons que la Société des Nations s'avère et se développe comme une institution qui ne soit pas l'instrument de domination des puissants ; une institution qui assure une harmonie, un équilibre entre les nations, une institution susceptible d'aplanir les différends d'une façon juste et équitable »<sup>29</sup>. Le verdict

sur Mossoul ne devait pas être, à ses yeux, de bon augure. Il exprime ses doutes, dès 1932, au général américain MacArthur : « La paix qui semble régner aujourd'hui, ne peut être considérée que comme un armistice. Si vous, Américains, vous ne vous étiez pas retirés des affaires européennes et si vous aviez insisté pour que le programme de Wilson fût appliqué, nous pourrions avoir aujourd'hui une paix durable »<sup>30</sup>. Et pourtant, la Turquie jouera le jeu, votant notamment les sanctions contre l'Italie, et s'impliquant dans des pactes régionaux de sécurité collective, même si l'on peut douter de leur efficacité.

En outre, Mustafa Kemal Atatürk qui, à la lumière de l'histoire de l'Empire ottoman, se méfiait à juste titre de la finance internationale, ne souscrivit, jusqu'en 1938, que deux emprunts d'ordre économique, l'un avec les Etats-Unis en 1930, l'autre avec l'Union soviétique en 1934 : la Turquie venait d'inventer, sans savoir le dire, une nouvelle pratique des relations internationales : le neutralisme<sup>31</sup>. Quant à la position fondamentale de la Turquie devant l'orage qui menace, il est clair que, si Atatürk a annoncé à maintes reprises ses choix stratégiques en matière de politique extérieure, il fait en sorte, très conscient des rapports de force, que la Turquie ne soit impliquée dans un conflit général, que si ses intérêts vitaux sont évidemment et immédiatement mis en cause. La neutralité, si elle demeure possible, est bien, pour la Turquie, le meilleur choix. C'est en tout cas la position qui sera fermement maintenue, en dépit de toutes les pressions, par le successeur Ismet İnönü.

#### NOTES :

<sup>1</sup> *Discours du Gazi Moustafa Kémal, président de la République turque, octobre 1927*, traduction française, K.F. Koehler Verlag, Leipzig, 1929, p. 8.

<sup>2</sup> A.M. SHAMSUTDINOV, *The National Liberation Struggle in Turkey 1918-1923*, pp. 92-95, cité par V.I. DANILOV, « Le kémalisme et la paix mondiale », dans *Atatürk fondateur de la Turquie moderne*, sous la direction de Ali KAZANCIGIL et Ergun ÖZBUDUN, Masson, 1984, p. 107.

<sup>3</sup> Après la victoire d'Inönü, la Grande Assemblée Nationale adopte une loi constitutionnelle affirmant que « la base de l'Etat turc est la souveraineté du peuple ». Ainsi, la défense de l'indépendance nationale est liée au principe démocratique et détachée définitivement de la souveraineté du sultan-calife. Le sultanat est aboli le 1<sup>er</sup> novembre 1922, le califat le 23 mars 1923 et la République est proclamée le 29 octobre 1923.

<sup>4</sup> Exprimée en 1931, cette sentence de Mustafa Kemal a été choisie comme devise par le *Turkish Daily News*.

- <sup>5</sup> Cette réflexion date de 1923. *Citations de Mustafa Kemal Atatürk (réunies et traduites par Ali AKSIN)*, MAE turc, 1982, pp. 112-113.
- <sup>6</sup> *Ib.*, p. 115.
- <sup>7</sup> Ce pacte de renonciation générale à la guerre est signé à Paris, par 15 puissances, le 27 août 1923 : 63 Etats y adhèrent, dont 54 de la SDN et 9 non-membres, parmi lesquels la Turquie.
- <sup>8</sup> Pour certaines péripéties de la mise en place de la nouvelle diplomatie turque, voir J. THOBIE « De Constantinople à Ankara, d'un Empire piétiné à une République respectée 1920-1929 », dans *Relations Internationales*, n° 31, automne 1982, pp. 263-282 ; repris dans *La France et l'Est méditerranéen depuis 1850*, Isis, Istanbul, 1993, pp. 591-612.
- <sup>9</sup> *Citations...*, *op. cit.*, p. 111.
- <sup>10</sup> Voir Ismaïl SOYSAL, « Les relations politiques turco-françaises 1921-1985 », dans *L'Empire ottoman. la République de Turquie et la France*, publié par Hamit BATU et Jean-Louis BACQUE-GRAMMONT, Ed. Isis, Istanbul-Paris, 1986, pp. 608-609.
- <sup>11</sup> Sur l'abornement de cette frontière, voir Soheila MAMELI-GHADERI, *Quelles frontières pour le Moyen-Orient? Les frontières des Etats nés de la partie asiatique de l'Empire ottoman 1913-1939* thèse de doctorat, Université de Paris-1, 1997, pp. 384-488.
- <sup>12</sup> Antoine FLEURY, *La pénétration allemande au Moyen-Orient 1919-1939 : le cas de la Turquie, de l'Iran et de l'Afghanistan*, IUHEI, Genève et Sijthoff, Leiden, 1977, pp. 95-109.
- <sup>13</sup> Umut ARIK, *A Century of Turkish-Japanese Relations, The Japan-Turkish Friendship*, 1991, 311 pages.
- <sup>14</sup> *Citations...*, *op. cit.*, p. 117. Quatre ans plus tard, il dira encore : « Le renforcement de la fraternité entre les peuples balkaniques est, depuis toujours, notre principal souhait ». *Ib.*, p. 123.
- <sup>15</sup> Il ne peut être question, dans le cadre de ce court article, et ce n'est d'ailleurs pas le sujet, d'évoquer l'impact du kémalisme sur nombre de pays islamiques. On se reportera à ce sujet notamment à Menter ŞAHINLER, *Origine, influence et actualité du kémalisme*, Publisud, 1995, pp. 141-189, et dans sa version turque *Atatürkçülüğün Kökeni, Etkisi ve Güncelliği*, Kitap Basın ve Yayın A.S., Istanbul, 1996, pp. 183-254.
- <sup>16</sup> Antoine FLEURY, « La constitution d'un 'Bloc oriental', le pacte de Saadabad comme contribution à la sécurité collective dans les années trente », dans *Revue d'Histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, n° 106, avril 1977, pp. 1-18.
- <sup>17</sup> En 1936, le commerce avec l'Allemagne représente 51% des exportations et 45,1% des importations turques.
- <sup>18</sup> Tout ce qui suit sur ce sujet est tiré de l'étude très documentée de Brock MILLMAN « Turkey, Britain and the Montreux Convention of 1935 », dans *Turkish Foreign Policy: Recent developments*, Kemal H. KARPAT ed., Madison, Wisconsin, 1997, pp. 139-163.
- <sup>19</sup> Le mécontentement de l'URSS concernant les règles de circulation dans les Détroits va entraîner un refroidissement passager des relations entre Ankara et Moscou.
- <sup>20</sup> Le 16 janvier 1939, l'Allemagne met à la disposition de la Turquie un crédit de 150 millions de R.M. pour 10 ans.
- <sup>21</sup> « Le nouveau cours des relations franco-turques et l'affaire du sandjak d'Alexandrette 1921-1939 », abrégé (sans les références d'archives) dans *Relations Internationales*, n° 19, 1979, pp. 355-374 ; intégral, dans *Annales du Levant*, n° 1, 1985, pp. 98-130 ; repris dans *La France et la Méditerranée...*, *op. cit.*, pp. 613-638. Il existe une copieuse littérature sur le sujet notamment en français, en anglais, en italien, en turc.
- <sup>22</sup> Ce traité ne sera jamais ratifié.
- <sup>23</sup> L. Blum à Rüstü Aras, le 18 janvier 1937.
- <sup>24</sup> *Citations...*, *op. cit.*, pp. 123-124.
- <sup>25</sup> Les premières troupes turques entrent dans le sandjak le 4 juillet.
- <sup>26</sup> L'Assemblée se réunit le 2 septembre. Elle élit le président de l'Etat, Tayfur Sökmen, qui désigne le premier ministre Abderrahman Melek. Le gouvernement est formé le 5 septembre.
- <sup>27</sup> La France cède ainsi un territoire qui ne lui appartient pas (Art. 4 de la Charte du mandat).
- <sup>28</sup> Le pacte germano-soviétique du 23 août 1939 vient considérablement compliquer la tâche de la diplomatie turque. Néanmoins l'accord tripartite anglo-franco-turc sera signé le 19 octobre 1939.
- <sup>29</sup> *Citations...*, *op. cit.*, p. 113.
- <sup>30</sup> *Ib.*, p. 118.
- <sup>31</sup> J. THOBIE, *Phares ottomans et emprunts turcs 1904-1961*, Ed. Richelieu, Publ. de la Sorbonne, 1972, p. 180.